



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2023

Convoqué le 5 juillet 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon s'est réuni en séance publique à la salle des associations de Dunières, le lundi 10 juillet 2023 à 20h00 sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET (Président).

.....

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel et Mmes MARCON Catherine, MOUNIER Emeline, MEYNET Isabelle, DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline.

Excusé : M. GOUY Pascal.

Absents : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoir : M. PEYRARD Nicolas donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à M. SANTY Jean-Pierre,
Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à Mme MOUNIER Emeline,
M. MOUNIER Lucien donne pouvoir à M. SABY François-Régis,
M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.

- **Approbation du procès-verbal** du 12 juin 2023
- **Affaires économiques** :
 - o Acquisition de terrain ZA de Ville et de Faurie (Desorme) à Dunières
- **Via Fluvia** :
 - o Auberge d'Oumey avenant au marché de travaux
 - o Demande de subvention Entente
- **Affaires touristiques**, aménagement de l'aire de loisirs à St Romain Lachalm avenant au marché de travaux
- **Environnement** : PCAET
- **Informations** :
 - o Lecture des décisions de Bureau
 - o Lecture des décisions du Président
 - o Lecture des arrêtés du Président

.....

M. Le Président ouvre la séance en laissant la parole au Maire de Dunières, M. DURIEUX, qui accueille l'assemblée communautaire. M. DURIEUX a un mot de bienvenue pour les membres du Conseil et apprécie la rotation dans le lieu de réunion du Conseil, et loue l'esprit communautaire du Président. M. le Président rappelle que le vendredi 7 juillet, s'est tenue la rencontre personnel /élus à Montregard. Il a constaté que toutes les Communes étaient représentées au niveau des élus et que presque tout le personnel était présent. Il ajoute que ça a été une très belle soirée, très bien organisée par Claire SABY. Ce fût l'occasion de fêter deux départs à la retraite, Yves CHANTEPERDRIX et Françoise GRANGE, mais aussi de remettre la médaille des 30 ans de carrière à Marie-Line VANHILLE. Il souligne le fait que la CCPM a remporté le premier prix de la mobilité au niveau du département pour la strate 1-49 employés et le 3^{ème} au niveau régional dans le cadre du challenge mobilité régional. Il félicite les agents pour leur implication ce jour-là. Enfin, il souhaite remercier particulièrement Gaëlle FERRIER qui s'est énormément impliquée dans l'organisation de la soirée et du challenge mobilité en confectionnant des objets en carton.

M. le Président précise que les élus de St-Romain ne sont pas présents ce soir, mais qu'ils avaient déjà une soirée organisée avec le personnel communal depuis longue date, tous ont donné pouvoir. M. CIBERT est également absent pour des raisons personnelles et que la CCPM pense bien à lui.

APPEL DES PRESENTS

M. le Président fait procéder à l'appel des Conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (16 présents + 5 pouvoirs + 2 absents + 1 excusé).

SECRETARE DE SEANCE (DC/2023-07-10/01)

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne M. Jean-Paul GRANGE comme secrétaire de séance (décision unanime).

APPROBATION PROCES-VERBAL (DC/2023-07-10/02)

M. le Président indique qu'il convient pour le Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire qui a été transmis à tous les Conseillers communautaires ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 12 juin 2023 (décision unanime).

AFFAIRES ECONOMIQUES

ZA DE VILLE / FAURIE - ACQUISITION DE TERRAINS (DESORME) (DC/2023-07-10/03)

M. le Président expose aux membres du Conseil la volonté communautaire d'acheter des terrains pour agrandir ces zones d'activités. Sur le dossier « DESORME », il explique que les négociations pour l'acquisition des terrains ont pris énormément de temps car il y a plusieurs intervenants sur cette vente (copropriétaires, usufruitier, fermier...). Une estimation a été demandée aux Domaines dans ce cadre. Le fermier a souhaité un échange de terrains à Villemarché où il habite (Montregard) pour un nombre d'hectares équivalent, soit à peu près 6 hectares ; via une acquisition auprès du GAEC de M. DEYGAS sur Tence. Ces terrains apporteront de la valeur à sa propriété. Sur les terrains DESORME, M. le Président explique que les négociations ont été longues car c'est surtout sa fille (copropriétaire) et son petit-fils (fermier), qui s'en occupent.

M. le Président explique que le zonage PLU ne permettra pas du terrain en ZA sur la totalité des terrains achetés puisqu'une partie est en zone agricole. Il précise que la CCPM doit tout acheter, c'est le deal qui est fait avec la famille : soit on achète tout, soit on n'achète rien. Les discussions ont été longues et laborieuses. On achète donc 6.6 hectares sur les 13 qui sont classés, car il y a des terrains qui appartiennent à d'autres propriétaires.

M. le Président explique qu'une médiation avait été entamée via le cabinet C Foncier, mais elle a très vite été arrêtée et reprise en main en direct. Il ajoute que ce dossier a été très difficile à conclure car il a fallu trouver des terrains en échange, c'est typiquement un dossier qui aurait pu être géré par l'EPF Auvergne.

M. VALLAT demande des précisions sur le rôle de l'EPF. M. le Président et M. DURIEUX indiquent que cette structure fait un portage foncier (elle achète les terrains pour les rétrocéder ultérieurement aux collectivités quand leur projet est mature).

Mme MEYNET demande si on va passer dans une deuxième phase en Conseil l'achat des terrains sur Tence. Il est répondu que ce n'est pas encore fait pour cette vente en lien avec la SAFER, il y a un acte de candidature, mais la priorité était d'avancer sur les terrains DESORME. Il est rappelé que la CCPM a un accord moral sur les autres terrains. M. le Président ajoute que pour la SAFER, ce n'est pas un problème, ils ont accepté notre candidature, ils étaient dans la boucle dès le début des dossiers. M. le Président dit qu'on reprend environ 3.6 hectares à Jean-Julien DEYGAS et que la CCPM a remis en culture 2.5 hectares lui appartenant. Mme MEYNET demande confirmation que le Conseil ne reverra pas passer ce dossier. M. le Président indique que non vu qu'il fera l'objet d'une décision du Bureau par délégation du Conseil.

Il est précisé que toutes ces affaires foncières sont en adéquation avec la PLU de Dunières et répondent également au plan de mandat communautaire sur l'extension de cette zone d'activités.

M. le Président explique que dans cette histoire, le plus dur a été le fait que le fermier des terrains DESORME a voulu échanger de la surface contre de la surface.

M. VALLAT demande si la CCPM envisage de se porter candidate dès lors que du terrain agricole se libère afin d'avoir un peu de réserves foncières pour ce genre d'échanges ; il ajoute que cela se fait sur Yssingeaux. M. le Président répond qu'une réserve foncière de ce type serait une bonne chose. M. VALLAT demande comment la SAFER voit ça. M. le Président explique que c'est le comité technique de la SAFER qui décide et que l'acte de candidature ne vaut pas acceptation. Il insiste toutefois sur le fait que les terrains éventuellement achetés risquent de ne pas se situer à l'endroit souhaité pour les négociations. M. VALLAT demande s'il est possible d'appliquer le droit de préemption. M. le Président répond qu'il faut que ce soit une entente avec les agriculteurs, il ne faut pas s'opposer à eux mais trouver des solutions ensemble.

Il ajoute que plusieurs Communautés de Communes se montrent intéressées pour faire des échanges par vases communicants sur ces sujets.

M. VALLAT demande si la maison est libre. M. le Président répond qu'elle sera libre avant la fin de l'année : soit on donnait plus pour qu'ils partent plus tôt, soit on donnait moins et on attendait qu'ils partent. La CCPM a préféré acheter la maison vide.

M. VALLAT demande si cette maison va rester dans le cadre des futurs aménagements de la zone. M. le Président répond que cela dépendra des futurs acquéreurs des parcelles. Il explique que la maison n'a pas été un point d'achoppement dans les négociations.

M. GRANGE dit que ce qui serait important à prendre en compte dans les aménagements futurs, c'est le chemin qui part à Ville qui devrait être redressé. M. le Président répond que c'est effectivement bien là l'idée, il faut faire un chemin correct, de plus, ça arrangerait les parcelles DOLATA car elles ne sont pas très profondes.

Le Conseil Communautaire approuve les acquisitions foncières CCPM / DESORME : achat terrains et maison au prix total de 360 000 € conformément à l'avis des Domaines (décision unanime).

VIA FLUVIA

AUBERGE OUMEY (RAUCOULES) (DC/2023-07-10/04)

M. JURY, Vice-Président, présente un avenant de l'entreprise CHARRA dans le cadre de la réhabilitation de l'auberge. Il explique que suite à la découverte dans le sous-sol du bâtiment d'une source, il y a une arrivée d'eau permanente. Cette eau était canalisée et sortait par un trop-plein pour revenir dans le sol plus loin. Il a donc fallu faire des travaux supplémentaires comme si on faisait une piscine, mais en gardant l'eau à l'extérieur. Des murs plus étanches ont engendré un coût de 6 015.76 euros HT en sus.

Mme MOUNIER souhaite faire une remarque que lui a donné Mme DURIEUX. Elle demande s'il n'y a pas un moyen de valoriser cette source. M. JURY répond qu'elle arrive dans un réservoir plus petit qui retourne ensuite dans la zone humide. L'idée est d'essayer d'y brancher les sanitaires dessus car il y a beaucoup d'eau. Actuellement, ça pompe en permanence après ça se fera naturellement comme c'était le cas au début. Quand le pompage s'arrêtait, c'était 30 cm d'eau en une seule nuit.

M. JURY ajoute, pour information, que le chantier avance bien, les dalles du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage sont coulées. La toiture et les ouvertures seront faites cet été.

M. le Président demande si la fin des travaux est toujours prévue au printemps 2024. M. JURY indique que oui.

M. SANTY rappelle qu'il travaille actuellement avec les services de la CCPM pour la rédaction du cahier des charges pour trouver un gérant. Il ajoute qu'il convient d'identifier le futur exploitant assez tôt car il aura une partie des investissements matériels à sa charge.

Le Conseil Communautaire approuve l'avenant présenté par l'entreprise CHARRA dans le cadre du marché de travaux précité (décision unanime).

ENTENTE VIA FLUVIA – ANIMATION (DC/2023-07-10/05)

M. SANTY, Vice-Président, explique que la convention de financement Massif Central pour l'animation et la promotion de la Via Fluvia sur la période 2021-2023 comporte les acteurs suivants : l'Europe, l'Etat et la Région. Elle est prolongée jusqu'au 30 septembre 2023. C'est par cette aide que nous avons les financements pour le poste de l'animatrice, Mélanie COMBETTE. Il rappelle que l'Entente ne décide de rien, ce sont donc les EPCI qui doivent individuellement décider.

Aujourd'hui, il y a plusieurs points à décider :

- la prise en charge du salaire de l'animatrice sur le dernier trimestre 2023 par les 6 collectivités : soit environ 1 600 euros
- solliciter une subvention de l'Etat (avant le 13.07.2023) pour l'animation 2024-2026
- valider le fait que ce soit la CCPM qui dépose cette demande de subvention (avant de la transférer à la CC des Sucs).

Il ajoute qu'on attend également des subventions par le FEDER pour compléter le financement du futur programme.

En 2024, le poste de l'animatrice sera transféré à la CC des Sucs, mais la CCPM continuerait à porter les appels à projets d'ici là.

M. SANTY dit que normalement ça devrait être bon pour les financements.

M. le Président demande ce que décidera la CCPM si jamais nous n'obtenons que 42% de financements (financement unique de l'Etat) au lieu des 80% actuels. Il est répondu que ce seront les membres de l'Entente et les EPCI membres qui prendront alors une décision. Il est ajouté que certainement nous ne parviendrons pas à 80% de subvention ; il va falloir trouver des moyens indirects par l'autofinancement ou d'autres financements, tous les éléments restent encore à déterminer.

M. le Président souligne le fait que c'est maintenant M. SANTY qui est Président de l'Entente, c'est un poste occupé bénévolement. Il ajoute que la question des financements est essentielle car si l'Entente n'obtient que 40 % de subventions, comment trouver les 60% manquants : est-ce que ce sera un partage entre les 6 EPCI ou bien un prorata à la surface kilométrique de chaque EPCI ? Il ajoute qu'il trouve que la CCPM est trop gentille à ce sujet, qu'on accepte tout. Il dit que la CCPM est à égalité avec les autres membres, elle est la plus petite, mais qu'elle participe comme les plus gros EPCI.

M. le Président ajoute qu'il ne veut plus entendre que la CCPM est riche. M. SANTY approuve cette remarque et répond que Michel PEYRARD (Président du GAL du LEADER 2014-2021) lui a dit qu'on arrive en seconde position au ratio subvention / nombre d'habitants grâce aux ressources financières importantes du territoire. Il rappelle que la CCPM cofinance d'autres dossiers comme le FIL par exemple. Il regrette amèrement qu'aujourd'hui, c'est la « prime à celui qui gère mal », on donne de l'argent aux mauvais gestionnaires et on fait payer les autres. M. Le Président explique qu'il a encore entendu cette réflexion d'EPCI « riche » du côté de Brioude et il assume le choix qui a été fait de ne pas être 60 Communes et surtout le choix de générer de l'argent avant de le dépenser.

M. VALLAT demande quels sont les EPCI qui constituent l'Entente. M. SANTY répond qu'il s'agit de la Communauté de Communes Porte de Dromardèche (Ardèche), la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo (Ardèche), la Communauté de Communes des Monts du Pilat (Loire), la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (Haute-Loire), la Communauté de Communes des Sucs (Haute-Loire), et la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (Haute-Loire). Il est ajouté que chaque EPCI a ses problématiques propres comme nous avec le Tracol.

Le Conseil Communautaire approuve l'autofinancement du poste de l'animatrice jusqu'à fin décembre 2023 ainsi que la demande de subvention à déposer auprès de l'Etat au nom de l'Entente (décision unanime).

AFFAIRES TOURISTIQUES

AIRE DE LOISIRS A LICHEMIALLE (SAINT-ROMAIN-LACHALM)

MARCHE DE TRAVAUX

M. JURY, Vice-Président, explique que suite au passage du contrôleur technique, on a eu l'obligation d'ajouter des barrières pour sécuriser l'aire de jeux. Il explique qu'un premier avenant de 3 016 euros avait déjà été passé, mais que les jeux sont trop proches de la route, et qu'il faut de nouvelles barrières.

Mme MEYNET demande pourquoi il n'y a pas eu de demande faite par le contrôleur technique en amont de la réception des travaux. M. JURY répond qu'on paye des maîtres d'œuvre, des bureaux d'études mais ça n'a pas été vu assez tôt.

M. MOUNIER dit qu'en plus, il y a des règles en la matière, sur la sécurité des jeux pour enfants.

M. JURY ajoute que les bureaux d'études avaient bien les plans en amont. Il était prévu une haie de végétation qui devait faire office de barrière, mais que ça n'a pas été jugé suffisant.

M. VALLAT demande pourquoi le bureau d'études n'envoie pas ses plans en amont au contrôleur technique afin d'éviter cette situation comme pour le bâtiment. Il est répondu que c'est obligatoire pour les bâtiments mais pas pour la VRD.

M. JURY indique que les bureaux d'études font souvent des omissions, mais que ces travaux sont somme toutes nécessaires, et propose de passer l'avenant pour 6 502 euros HT.

Le Conseil Communautaire approuve l'avenant présenté (décision unanime).

PCAET

M. le Président laisse la parole à M. JURY, Vice-Président, pour la présentation d'un point d'étape quasi final du Plan Climat Air Energie Territorial.

M. JURY explique qu'il n'y avait pas d'obligation pour la CCPM car cela est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Sur le Pays de la Jeune-Loire, deux CC étaient obligées, mais toutes ont adhéré au vu de l'enjeu général climatique.

La première chose à dire est que l'état des lieux des toutes les Communautés de Communes a été fait. Plusieurs ateliers ont permis alors de définir une stratégie et un plan de 26 actions, réparties sur 5 axes stratégiques, avec une feuille de route sur 6 ans.

Il est présenté un diaporama de l'ensemble des actions prévues du PCAET. Il est précisé que certaines actions sont déjà faites, d'autres en cours, d'autres à lancer. Ce plan ne concerna pas que les collectivités, mais également les acteurs privés du territoire avec un objectif commun : avoir un territoire neutre en énergie d'ici à 2050 en baissant notre consommation et en augmentant notre production d'énergies renouvelables.

Mme MEYNET demande s'il y a eu des mesures intermédiaires, est ce qu'on sait où on en est actuellement par exemple. M. JURY dit qu'on n'a pas ces mesures.

Il est ajouté que pour le COT, on est dans la mise en œuvre technique du PCAET, il va y avoir des actions concrètes et suivies.

Mme MEYNET comprend mais demande si par exemple on est bien sûrs d'être dans le bon sens, et si aujourd'hui, on a déjà réduit notre consommation par rapport à 2017. Il est répondu que, par nature, avec les nouvelles technologies, on baisse les émissions et les consommations, comme pour les voitures. Mais ici, l'ambition est globale et concerne à la fois l'habitat, la rénovation des passoires thermiques par exemple. M. VALLAT précise qu'une nouvelle directive européenne va intervenir, et que le bois d'œuvre sera à conserver.

M. VALLAT dit que pour les chaudières au fioul, si ces changements de chauffage ne sont pas accompagnés par des travaux d'isolation, l'impact sera nul. Il est répondu que non, car un changement fioul vers le bois améliore la consommation énergétique par nature. M. VALLAT ajoute que, selon lui, il faut surtout viser sur une baisse des consommations énergétiques plutôt que de tout vouloir remplacer. Il est répondu qu'un ancien diesel pollue plus qu'un nouveau diesel par exemple, c'est donc bénéfique.

M. VALLAT souhaite aborder la problématique du numérique et dit que le cloud et tous les systèmes de stockages représentent une part importante de la consommation énergétique.

M. GRANGE dit que pour le moment l'impact industriel existe, avec notamment les générateurs ponctuels utilisés pour éviter les hausses de tarif de l'électricité. M. VALLAT répond que ça ne durera pas.

M. MOULIN dit que ce qui est étonnant, c'est que sur la CCPM, en 2050, on produira plus énergétiquement que ce que l'on consommera selon les graphiques présentés. Ils nous demandent d'équilibrer et nous on va au-delà. Il est répondu qu'en effet, on a des pépites sur le territoire (comme les Sucs ont le barrage de Lavalette) comme MOULIN BOIS ENERGIE qui va s'agrandir, et la scierie BEAL qui a aussi un projet de cogénération ; tant de projets privés qui sont vertueux en termes d'énergies renouvelables. Sans la forêt sur notre Communauté de Communes, il n'y aurait pas de cogénération aussi importante. Notre avantage est que la courbe verte part de plus haut dès le départ, c'est une force, mais si les scieries cessent leurs activités ça devient une faiblesse.

Il est ajouté que, sur les capacités thermiques de l'habitat, la Haute-Loire est placée 96^{ème} sur les 100 départements métropolitains ; les ambitions que nous devons avoir sur cette thématique sont énormes. En 2050, le gros du travail devra être fait sur l'habitat. L'industrie sera aussi sollicitée pour faire des efforts, mais beaucoup moins l'agriculture pour laquelle les efforts à faire ne produiraient que peu d'impacts. Les agriculteurs émettent du gaz à effet de serre, mais cet impact est limité ; dans l'industrie, les changements se mesurent tout de suite. M. MOULIN confirme que pour ce qui concerne l'industrie, ça agit tout de suite et les chiffres baissent très rapidement par rapport à l'habitat.

M. JURY continue en précisant que la CCPM n'est pas seule dans ce dispositif puisque les actions sont mises en place soit à l'échelle du territoire communautaire soit à l'échelle du Pays de la Jeune Loire. Sur la rénovation énergétique, il est dit que l'augmentation des prix pousse vers l'autoconsommation avec le photovoltaïque par exemple.

M. VALLAT dit que le problème avec la rénovation énergétique est principalement politique : soit on met les moyens, soit on ne les met pas. Aujourd'hui, la forêt est considérée en France comme faisant partie du plan Climat 2050, mais il faut quelque chose qui capte le carbone, or si on exploite la forêt, on a moins de bois pour capter le CO2. M. le Président dit qu'il a entendu que la SNCF avait 10 000 hectares qu'elle est prête à couvrir de panneaux photovoltaïques. M. VALLAT demande quel est l'avis du Conseil sur le photovoltaïque au sol, sachant que 1 GW correspond 1 hectare de panneaux. M. le Président dit que des agriculteurs de Dunières ont été contactés pour recouvrir leur terrain de panneaux et qu'il y a beaucoup de projets au niveau départemental. M. JURY dit que des agriculteurs ont également été contacté à Montregard. M. VALLAT demande si la CCPM valide ces projets au sol. Il est répondu qu'il y a déjà un fort potentiel en toiture avec les entreprises du territoire (30% de nos usines peuvent en poser) et les collectivités. M. VALLAT indique préférer du photovoltaïque en toiture. Lors des ateliers, il a été évoqué la possibilité de poser des panneaux au sol sur des terrains en recyclage ou en pente, mais pas en terres agricoles. M. VALLAT dit que dans la Loire, à Andrézieux, ils ont commencé au sol. M. le Président dit qu'il y a énormément de demandes en Haute-Loire : il s'est fait 16 hectares à St-Christophe-sur-Dolaison, 12 hectares à Chaspuzac. Il ajoute qu'un agriculteur va gagner bien plus pour un hectare de panneaux et qu'à termes la CCPM ne pourra pas donner son avis. M. DURIEUX demande s'il n'y a pas de soucis sur la faune avec les panneaux photovoltaïques, comme avec les éoliennes. M. le Président répond qu'aucune étude ne l'a prouvé. Il est précisé que sur Cayres-Pradelles, le photovoltaïque s'est beaucoup développé sur les toitures. La problématique réside dans le fait que ENEDIS refuse de les brancher sur les deux dernières installations car il y a trop d'électricité produite sur un territoire qui n'en consomme pas assez. Aujourd'hui, l'objectif est l'autoconsommation. M. VALLAT dit que les parcs ont un autre souci, c'est la gestion de la production. M. le Président rétorque que l'avenir c'est l'hydraulique, il faut remettre des barrages avec des moulins. M. MOULIN ajoute que la crise énergétique a bon dos ; il faut produire de l'électricité aujourd'hui, puis il y aura des milliers de panneaux photovoltaïques, mais on trouvera la limite dans peu de temps à ce système et sa durée et fiabilité dans le temps (recyclage des panneaux...).

Mme MEYNET demande si le Conseil doit délibérer sur ce sujet. Il est répondu que c'est une compétence du Pays, mais l'idée de ce soir était de tenir informer les élus communautaires sur les enjeux et la stratégie mise en place.

M. SANTY ajoute qu'il y a des financements de l'ADEME pour un poste de coordination afin de mettre en musique toutes les actions décidées au niveau du PCAET et suivre le COT (suivi du PCAET). Il est ajouté que si d'autres études complémentaires s'avèrent nécessaires dans ce cadre, il y aura des financements derrière.

M. VALLAT dit qu'au final, beaucoup de missions relèvent directement du PETR, à eux de faire en sorte que ça vive. Il demande par ailleurs, comment on va suivre l'avancement du PCAET. Il est précisé que le Pays a signé le COT avec l'ADEME, et qu'il va y avoir un système de notation pour avancer et suivre le PCAET.

Mme MARCON dit qu'à Dunières, il y a la volonté de sensibiliser la population à l'économie d'eau (achat groupé de mousseurs notamment) et demande si une coordination peut être faite avec la CCPM. Il est répondu que c'est une compétence communale, ce serait logique que ce soit un syndicat des eaux qui le fasse, mais rien n'interdit à la Commune de le faire. M. SANTY explique que c'est en projet à St-Bonnet également. M. JURY propose que les Communes n'attendent pas d'agir dans ce domaine. M. BERTHOLON explique qu'il a lu dans l'Veuil, l'exemple d'un agriculteur qui a besoin d'une réserve d'eau et demande quelles sont les conséquences sur le territoire si venait un projet de méga bassine. M. VALLAT répond qu'il y aura les associations comme « soulèvement de la terre » sur le dos. Concernant l'eau, M. SANTY dit qu'il y a un sondage auprès des habitants pour savoir qui a besoin de quoi. Mme JAMES dit qu'il faut aussi se rapprocher des entreprises pour ces problématiques. M. SANTY dit que quand on regarde bien, il y a déjà un bon nombre de choses qui ont été faites, on ne part pas de zéro.

M. VALLAT demande comment sera faite la consultation du public au moment de l'arrêt du PCAET. Il est répondu qu'elle sera numérique, mais ce sera le Pays de la Jeune Loire qui déterminera le mode de consultation (permanence en Mairie par exemple). M. JURY ne pense pas qu'on aura beaucoup de retours. Mme MEYNET pense que les associations pourraient être intéressées. Il est répondu qu'une des questions principales sera de savoir si on a un seul PCAET ou des PCAET territorialisés.

M. le Président lit au Conseil Communautaire le texte transmis par Gilles CIBERT, Vice-Président dans ce domaine, et absent ce soir.

M. VALLAT estime que la forêt ne pourra pas tout résoudre.

M. GRANGE demande si les directives données sont européennes ou françaises. Il est répondu que les directives sont européennes mais les accords planétaires (engagements pris au moment des accords de Paris). Ce n'est peut-être pas obligatoire, mais la sobriété énergétique avance et c'est beaucoup de bon sens. M. VALLAT ajoute que cela permet de réfléchir à l'évolution à venir.

Le Conseil Communautaire approuve l'avenant présenté (décision unanime).

INFORMATIONS

M. le Président procède à la lecture des décisions prises par le Bureau et le Président.

Mme MOUNIER demande où on en est de la navette qui doit être mise à disposition par la Région pour le transport à la demande. M. le Président répond qu'on attend toujours la navette de la Région et constate qu'elle est arrivée très vite aux clubs sportifs et moins à la CCPM. Il dit que la CCPM a un besoin de deux navettes au moins, il y aura donc une navette publicitaire en plus de celle de la Région. Il précise qu'on ne payera pas ce véhicule, seulement les frais de fonctionnement. Mme MOUNIER demande envers qui sera destinée cette navette. Il est expliqué que Marie-Line VANHILLE a investigué les besoins sur le territoire : maisons de retraites, équipements sportifs l'été, centres de loisirs, services communautaires ou encore associations locales... On va poser des questions à tout le monde pour avoir une idée précise des besoins, puis on verra ce qui peut être fait car ça n'est que deux fois 9 places. Les coûts de fonctionnement seront à la charge de la CCPM car il va falloir un conducteur. Il y aura peut-être un écart entre nos ambitions de départ (avec les besoins recensés) et la réalité (faisabilité organisationnelle et financière). M. le Président rappelle qu'il n'y a aucune voiture de fonction à la CCPM.

Le Conseil Communautaire prend note des décisions prises par le Bureau et le Président.

QUESTIONS DIVERSES

BILAN MI-MANDAT

M. le Président explique qu'un bilan de mi-mandat sera effectué. Le Bureau se réunira en octobre pour voir si on continue sur la ligne tracée précédemment, notamment en ce qui concerne les éléments financiers, type fonds de concours, attributions de compensation ou dotations de solidarité. L'objectif fixé est de voter fin décembre la poursuite du plan de mandat avec plus ou moins de modifications.

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

DOSSIERS DE SUBVENTION – APPUI EN INGENIERIE

M. le Président explique qu'il y a plusieurs Maires qui se demandent s'il ne faudrait pas embaucher à la CCPM une personne pour aider les Communes dans les dossiers de subventions à monter. Il faudrait quelqu'un pour les appels d'offres des marchés publics et les dossiers de subventions. Le personnel qu'on a à la CCPM a les capacités pour le faire mais n'a pas de temps. Ça va être une réflexion du bilan de mi-mandat.

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

VIA FLUVIA

M. GRANGE demande comment se fait l'entretien de la voie verte car c'est la forêt vierge actuellement. Il indique qu'il y a en outre un petit éboulement vers le tunnel à Dunières. M. VALLAT indique que la voie verte a été entretenu ce jour. M. DURIEUX demande à être informé des demandes faites à ses services techniques. Il est répondu qu'il sera désormais en copie de ce genre d'évènement.

Le Conseil Communautaire prend note de cet échange.

POLICE INTERCOMMUNALE

M. GRANGE indique que la Commune de Dunières a fait part au Sous-Préfet d'Yssingeaux de plusieurs incivilités intervenues récemment sur la Commune et se demande s'il ne faudrait pas créer un poste de police intercommunale.

M. le Président dit qu'il a en effet reçu un appel du Sous-Préfet pour la mise en place d'une police intercommunale.

Mme MEYNET dit qu'on est dans le ridicule vu qu'il y a une gendarmerie sur le secteur, et que la CCPM n'a pas les financements pour payer un tel service.

M. le Président est d'accord et dit qu'il a répondu un « non » ferme au Sous-Préfet. C'est le travail des gendarmes d'être sur le terrain. Il ajoute qu'il y a d'autres priorités, et qu'un service de police c'est 3 agents minimum, une personne ne servira à rien.

Mme MEYNET dit qu'on n'arrête pas de râler car la Maison France Services coûte de l'argent à la collectivité, mais ce sera plus important avec une police intercommunale.

Mme JAMES estime que les gendarmes actuels peuvent être plus sur le terrain à priori.

M. MOULIN dit que ça pose la question de la présence des gendarmes sur le terrain, certainement ne sont-ils pas assez nombreux, mais il manque de présence.

M. DURIEUX dit qu'à Dunières, une voiture a brûlé, il est arrivé en même temps que les gendarmes. Il ajoute que cette incivilité qu'on voit à Dunières est également présente à Raucoules ou St Romain.

M. DURIEUX dit qu'il n'a rien à redire envers la gendarmerie.

M. le Président dit qu'ils ne sont pas suffisamment efficaces, il a des exemples sur sa Commune avec des plaintes classées sans suite.

Mme MEYNET dit qu'elle n'a rien contre les gendarmes, mais c'est aussi leur boulot d'être sur le terrain. Elle précise qu'une plainte peut être également déposée devant le Procureur de la République.

M. SANTY regrette qu'ils fassent uniquement de la répression, notamment routière.

M. le Président dit que ce point sera évoqué au prochain Bureau en août.

Le Conseil Communautaire prend note de la discussion intervenue.

EAU / ASSINISSEMENT

M. VALLAT a rencontré VEOLIA, et dit qu'ils vont prolonger le contrat jusqu'au 1^{er} janvier 2025, mais il va falloir des garanties pour que tout fonctionne à cette date. C'est important, ils vont perdre un contrat, mais Dunières ne veut pas attendre le dernier moment pour s'apercevoir qu'il y a des problèmes. M. le Président assure que la future SPL sera opérationnelle en temps et en heure.

M. DURIEUX ajoute que VEOLIA leur a dit que la personne en charge du dossier devra suivre ce transfert.

Mme MEYNET explique qu'il y a une obligation de reprise du personnel du privé au public dans ce cas-là.

M. le Président précise que ce point sera vérifié juridiquement.

Le Conseil Communautaire prend note de ces échanges.

PROCHAINES REUNIONS

Bureau : Mardi 29 août 2023 à 17h30 (siège CCPM à Montfaucon).

Conseil Communautaire : à définir.

M. le Président clôture la séance à 22h00.

Le Président,
Bernard SOUVIGNET,



Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul GRANGE,

